



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

### Séance du 20 avril 2010

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 20 avril 2010.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

**Aucun**

b) Décisions susceptibles de référendum

- **Accepté la demande de crédit pour la construction d'un collecteur séparatif au chemin du Petit-Vennes, 1<sup>ère</sup> étape;**
- **Accepté la demande de crédit pour la construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées, en remplacement du collecteur existant, et changement de l'éclairage public au chemin du Vauguény**
- **Accepté la demande de crédit pour le changement des quatre mâts d'éclairage des courts communaux sis dans les installations du Tennis-club d'Epalinges du Bois-de-Ban.**

c) Autres décisions

**Aucune**

Le Conseil communal a en outre décidé de transmettre à la Municipalité :

- **L'interpellation de Mme Silvia Wichoud concernant la zone 30 km/h du quartier des Planches;**
- **L'interpellation de M. Mazyar Yosefi concernant la déchetterie d'Epalinges;**
- **La motion de M. Gérard Demierre concernant la mise en place d'une politique d'acquisition de biens fonciers par la Municipalité.**

\* \* \* \*

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 21 avril 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
Yvan Tardy

Le Secrétaire :

  
Alexandre Good